

147855

DICTIONNAIRE

DES

FAMILLES FRANÇAISES

ANCIENNES OU NOTABLES

A la fin du XIX^e siècle

PAR

C. D'E.-A.



TOME NEUVIÈME

CAS-CHA

ÉVREUX

IMPRIMERIE CHARLES HÉRISSEY

PAUL HÉRISSEY, SOCC^r

4, RUE DE LA BANQUE, 4

1910

3 7001 01726645 8

Charles de Cathou était en 1789 conseiller au présidial de Beauvais ; il déclara vouloir, quoique noble, prendre part aux assemblées du Tiers-État.

La famille de Cathou n'est pas titrée.

Principales alliances : Borel de Brétizel, Bourdeau de la Judie 1877, Duvergier de Hauranne 1898, d'Auray de Saint-Pois 1909.

CATHOL du DEFFAN. Armes : *d'azur à un griffon passant d'argent ; au chef cousu de gueules chargé de trois étoiles d'argent*

La famille CATHOL, originaire de la petite ville d'Usson, en Auvergne, y est fort anciennement connue. Elle a donné à la ville d'Usson depuis le xv^e siècle une longue série de juges et de procureurs du Roi en la prévôté.

Jean-Joseph Cathol était en 1729 procureur du Roi en la prévôté d'Usson. Il laissa deux fils. Le plus jeune de ceux-ci, Jean-Joseph Cathol, longtemps avocat du Roi en la sénéchaussée d'Auvergne, était conseiller à la Cour de Riom quand il mourut en 1816 sans laisser de postérité. L'aîné, Jean-Jacques Cathol, d'abord substitut du procureur général près la Cour des aides de Clermont, fut anobli par l'acquisition d'une charge de secrétaire du Roi. Il avait épousé en 1756 Anne Pannay, héritière du fief du Deffan dont ses enfants, suivant l'usage du temps, joignirent le nom à celui de Cathol. Son fils, Jean-Joseph Cathol du Deffan, chevalier, marié en 1788 à Marie-Thérèse de la Roche-Testut, était conseiller en la sénéchaussée d'Auvergne quand il prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Riom ; il fut dans la suite procureur général près la Cour criminelle de la Haute-Loire, président du Conseil général et député suppléant du même département et enfin conseiller à la Cour de Riom et mourut en 1819. Il laissa lui-même deux fils dont l'aîné, Guillaume-Gustave, marié successivement à M^{me} de Chantemerle et en 1837 à M^{me} Préveraud de la Boutresse, fut conseiller à la Cour de Riom et dont le puîné, Guillaume-Joseph, ancien élève de l'École polytechnique, mourut sans postérité en 1834.

La famille Cathol du Deffan subsistait en 1873 ; elle paraît être aujourd'hui éteinte.

CATOIRE et CATOIRE de BIONCOURT. Armes : *d'argent à un mont de six coupeaux de sinople accosté de deux lions de gueules ; au chef d'azur chargé d'un soleil d'or accosté de deux étoiles d'argent.* — Couronne : *de Comte.* — Supports : *deux lériers.*

La famille CARMAN est originaire de Picardie d'où elle vint sous Louis XIV se fixer en Lorraine. M. de Magay en a donné une généalogie dans le tome XX de son *Nobiliaire universel*.

On ne sait si on doit lui attribuer un Laurent Catoire, greffier en chef et receveur du marquisat de Nesle, qui eut son blason enregistré d'office à l'Armorial général de 1696 (registre de Noyon) : *d'azur à une bande d'argent chargée de trois rocs d'échiquier de gueules.*

Jean-Baptiste Catoire, auquel le travail de M. de Magny fait remonter la filiation, était né à Péronne vers 1650 ; il vint se fixer à Verdun, fut directeur de l'Hôpital royal de cette ville et y mourut le 19 mars 1718. Son fils, Jean-Auguste Catoire, né en 1696, receveur des finances à Verdun, décédé en 1760, laissa trois fils dont les deux aînés, César et Nicolas, furent les auteurs de deux branches et dont le plus jeune, François, banquier du Roi à Verdun, eut plusieurs enfants qui moururent sans postérité.

L'auteur de la branche aînée, César Catoire, Sgr de Moulainville, né en 1720, demeurant à Verdun, fut pourvu de l'office anoblissant de trésorier de France au bureau des finances de Metz, puis en 1773 de l'office, également anoblissant, de secrétaire du Roi près le Parlement de cette ville. Il laissa trois fils : 1^o François-César Catoire, colonel du génie, décédé sans postérité en 1802 ; 2^o Dominique Catoire de Moulainville, né à Verdun en 1762, député de la Meuse en l'an XII, décédé à Verdun en 1805, dont le fils mourut sans postérité en 1853 ; 3^o François-Clément Catoire de Moncel, né en 1763, dont la descendance masculine n'était plus représentée il y a quelques années que par ses deux petits-fils, Louis-Edmond Catoire, né en 1839, receveur des domaines à Sedan, et Ludovic Catoire, né en 1843.

L'auteur de la seconde branche, Nicolas Catoire, né en 1730, acquit au diocèse de Toul l'importante seigneurie de Bioncourt dont il rendit hommage au Roi le 6 mai 1752 et qu'il revendit en 1780 ; il mourut à Nancy en 1781. Son fils, Louis-César Catoire de Bioncourt, né en 1757, exerçait en 1789 l'office anoblissant de trésorier de France au bureau des finances de Metz. Il fut père d'Auguste Catoire de Bioncourt, né en 1789, qui alla se fixer en Russie et qui se fit naturaliser russe en 1825. Un des petits-fils de celui-ci, Alexandre-Auguste Catoire de Bioncourt, né à Moscou en 1863, s'est apparenté aux plus illustres maisons de France par son mariage en 1888 avec M^{lle} d'Harcourt.

Principales alliances : Lambin d'Anglemont, Bellavène, de Charlogne, Joly de Sully, du Rieu de Pouilly 1814, d'Harcourt 1888, etc.

CATON de THALAS (de). Armes : *parti bandé et contrebandé d'or et de gueules de six pièces, à la bordure de sable chargée de huit esants d'or.*

La famille de CATON DE THALAS appartient à la noblesse du Dauphiné. Elle est anciennement connue dans la partie de cette province qu'on